

IDENTIFICATION
Section : Immobilier
Intitulé de l'UE : Déontologie dans l'exercice des professions immobilières
Code de référence : 715804U32D1
Nombre de périodes : 20
Nombre de crédits ECTS : 1

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).
Finalités particulières : 1.2. Finalités particulières L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant : De respecter les règles du code de déontologie des agents immobiliers. + Code de déontologie pour experts immobiliers

Contenu du cours :

Le cours est articulé sur des éléments officiels émis par l'institut des agents immobiliers (IPI). Une explication est donnée aux étudiants sur chaque élément et histoire du métier AI en Belgique depuis la création de la protection de cette fonction en 1993.

Une réflexion est demandée aux étudiants pour comprendre et analyser la situation actuelle.

Bibliographie :

- AR-30-08-2013-acces-profession-agent-immobilier
- Brochure IPI
- Code de déontologie IPI
- Code déontologie de BELGAVAL (organisme de reconnaissance du métier)

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Curro Eric

METHODOLOGIE

Pédagogie participative / Réflexion

SUPPORTS

Projection numérique / Cours disponible sur Moodle

Tableau / Explications

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation et acquis d'apprentissage

La réussite de l'unité est conditionnée par l'atteinte de tous les acquis d'apprentissage. Si tous les acquis d'apprentissage sont atteints, une note minimale de 50 est attribuée.

Les acquis d'apprentissage sont retenus comme acquis sous réserve que 2 critères pour chaque acquis soient atteints.

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant doit être capable d'analyser des situations concrètes en lien avec le secteur immobilier afin de vérifier et justifier l'application des règles déontologiques.

MODE D'ÉVALUATION : Examen écrit avec mises en situation / Réponses et références attendues

UTILISATION DE L'IA

L'IA peut être utilisé par les étudiants notamment pour faire des résumés simplifiés du code de déontologie ou le traduire en mots plus simples.